


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	Désignation Commerciale	DRAQ9
	Code du produit.	DR90200; DR91000
	N° CAS	Aucun attribué
	N° EINECS	Aucun attribué
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation Identifiée	Fluorescent Cytoplasmic Dye SU24 Recherche scientifique et développement
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Identification de la société	BioStatus Limited 56A Charnwood Road Shepshed Leicestershire LE12 9NP United Kingdom
	Téléphone	T: +44 1509 558 163
	Fax	F: +44 1509 651 061
	Email (personne compétente)	E: enquiry@biostatus.com W: www.biostatus.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Tél. d'urgence	+44 1509 558 163 (Hours of operation 09.00-18.00 GMT Mon-Fri)

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	
	Risques physiques	Non classé
	Santé humaine	H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
	Environnement	Non classé
	(67/548/CEE, 1999/45/CE et 2006/121/CE)	Xi R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Désignation Commerciale	DRAQ9
	Pictogramme(s) de Danger	
	Mention(s) d'Avertissement	Attention
	Mention(s) de Danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
	Mention(s) de Mise en Garde	P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P264: Se laver (mains et la peau exposée) soigneusement

après manipulation.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P362: Enlever les vêtements contaminés.
 Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.
 Aucun


2.3 Autres dangers

2.4 Autres informations

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélanges

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP); (67/548/CEE, 1999/45/CE et 2006/121/CE)

Composants Dangereux	%	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de Danger et Mention(s) de Danger
Proprietary Derivative of 1,5-BIS[[2-(DIMETHYLAMINO)ETHYL]AMINO]-4,8-DIHYDROXYANTHRACENE-9,10-DIONE	<1	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué	 H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. Xi; R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Dimethyl sulfoxide	99	67-68-5	200-664-3	Aucun attribué	

3.2 Autres informations

Pour le texte complet des phrases de H/P, consulter le chapitre 16.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Inhalation

Ingestion

Contact avec la Peau

Contact avec les yeux

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

		être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés		
Inhalation		Peut irriter le système respiratoire.
Ingestion		Maux d'estomac. Vomissements
Contact avec la Peau		Peut causer une irritation.
Contact avec les yeux		Peut provoquer une irritation oculaire.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires		Traiter symptomatiquement.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction		En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du CO2 pour l'extinction.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange		Oxydes de soufre.
5.3 Conseils aux pompiers		Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence		Supprimer toutes les sources d'inflammation. Éviter de respirer vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Veuillez vous référer ?la section 8 de la FDS pour plus de détails.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement		Recouvrir d'un matériau absorbant ou empêcher la propagation, puis ramasser et jeter.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage		Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Recouvrir d'un matériau absorbant ou empêcher la propagation, puis ramasser et jeter. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Laver la zone de déversement avec de l'eau.
6.4 Référence à d'autres sections		Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Veuillez vous référer ?la section 8 de la FDS pour plus de détails. Pour le texte complet des phrases de H/P, consulter le chapitre 16. Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13.

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger		Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Lire attentivement le mode d'emploi / de stockage. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer vapeurs. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver systématiquement les mains avant de fumer, de manger ou de boire.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités		
Température de stockage		Température de stockage (°C): -20.
Temps limite de stockage		Respecter les indications sur l'étiquette et les instructions d'utilisation.
Matières incompatibles		Non attribué.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)		Fluorescent Cytoplasmic Dye

Nom Chimique	DL50 Orale (rat)	DL50 Cutanée (lapin)	DL50 Inhalation (rat)
Dimethyl sulfoxide	14,500 mg/kg	5,000 mg/kg	4 h - 40250 ppm

Mélange

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.

Toxicité aiguë Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Irritation Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Corrosivité Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Sensibilisation Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Toxicité à dose répétée Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Cancérogénicité Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Mutagénicité Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

11.2 Autres informations

Inhalation Peut irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion.

Contact avec la Peau Peut causer une irritation.

Contact avec les yeux Peut provoquer une irritation oculaire.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nom Chimique	CL50DL50 (Pimephales promelas)	CL50 (Truite arc-en-ciel)	CL50 (Daphnia magna)
Dimethyl sulfoxide	34,000 mg/l 96 hmg/kg	35,000 mg/l 96 h	27,500 mg/l

Mélange

Attention - Cette préparation contient une substance qui n'a pas encore été complètement testée.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.


13.2 Autres informations

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Veuillez vous référer à la section 8 de la FDS pour plus de détails.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NON CLASSEE COMME UNE SUBSTANCE

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of

	Document Ref:	DR9MC.SDS
	Revision #:	002
	Revision date:	09/12/21

	DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT.	Dangerous Goods' des Nations Unies. (IMDG, OACI/IATA , ADR/RID).
14.1	numéro ONU,	Non applicable.
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4	Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5	Dangers pour l'environnement	Rien de connu.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non déterminé. Pas d'informations disponibles.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
Flam. Liq. 1	Liquide Inflammable Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide Inflammable Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide Inflammable Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë Catégorie 4
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép. Catégorie 1

Mention(s) de Danger et Mention(s) de Mise en Garde

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. Xi
R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. BioStatus ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. BioStatus n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.